



- Mairie de Larra -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL

Date : 18/10/2024

Arrêté numéro : AM 2.2024.10

Thème : Voirie

Type d'arrêté : Temporaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Date d'affichage : 18/10/2024

OBJET : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE LA PRATIQUE DU FOOTBALL SUR LES TERRAINS DU CENTRE SPORTIF DU DOMAINE DE CAVAILLÉ

Le Maire de la Commune de LARRA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de réglementer l'utilisation des terrains de football du Centre Sportif et d'Animation de Cavaillé,
Considérant les intempéries,

Arrête

Article 1

La pratique du football (match, entraînement et loisir) est interdite sur les terrains de football du Centre Sportif et d'Animation de Cavaillé du vendredi 18 au mardi 22 octobre 2024 inclus.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée au Club concerné et affichée sur les installations sportives concernées.

Fait à Larra, le 18 octobre 2024

L'adjoint au Maire
Arnold HOLLEMAN

PAR DELEGATION
DU MAIRE



✧ Mairie de Larra - Place Maurice Pontich - 31330 LARRA ✧

Page 1 sur

✧ Tel : 05.61.82.62.54 - Fax : 05.61.82.42.83 - e-mail : contact@larra.fr